

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUIN 2026 A 19 H 30

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie ANDRES, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe CAVORET, Geneviève MONDET, Rénald VAN CORTENBOSCH adjoints –, Stéphanie DUPONT, Marie-Hélène GABORIAUD, Françoise GAILLOT, Laurence GRUFFAZ, Emilie LAGE, Damien RICHARD, Sylvain RUBEAUD, Jean-François TERNISIEN, Clémence TROMBERT, Emeric WASSON.

Etaient absents : Alexis ANTHOINE a donné procuration à Geneviève MONDET, Emeric WASSON a donné procuration à Rénald VAN CORTENBOSCH

Date de convocation : 28 mai 2026

Date d'affichage : 28 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026
- Désignation des délégués du Conseil Municipal en vue de procéder à l'élection des sénateurs
- Désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transmises (CLECT) de la CCMG
- Désignation d'un administrateur du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association Haut-Giffre Tourisme
- Désignation d'un correspondant défense
- Désignation des représentants pour siéger au sein de la commission de groupement de
- Commande des travaux de voirie de la CCMG
- Demande de subvention au titre des amendes de police
- Compte-rendu des réunions communales et intercommunales
- Divers

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Rénald VAN CORTENBOSCH est élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Mme le Maire procède à une relecture des points principaux du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

NEANT

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS– D2026_25

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. TERNISIEN Jean-François, Mme GAILLOT Françoise, M. RICHARD Damien et Mme TROMBERT Clémence. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des délégués titulaires

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

Mme ANDRES Sylvie,
M. CAVORET Jean-Christophe,
M. VAN CORTENBOSCH Rénaud.

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8.

Ont obtenu :

Mme ANDRES Sylvie : 15 voix,
M. CAVORET Jean-Christophe : 15 voix,
M. VAN CORTENBOSCH Rénaud : 15 voix

Mme ANDRES Sylvie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

M. CAVORET Jean-Christophe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

M. VAN CORTENBOSCH Rénaud ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

M. ANTHOINE Alexis,
Mme MONDET Geneviève,
Mme LAGE Emilie.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8.

M. ANTHOINE Alexis ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme MONDET Geneviève ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme LAGE Emilie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSMISES (CLECT) DE LA CCMG – D2026_26

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 *nonies* C ;

Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté de communes des Montagnes du Giffre par délibération en date du 14 décembre 2016 ;

Vu l'article L 2121-21 du CGCT ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Considérant que par une délibération en date du 30 novembre 2016, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune ;

Considérant que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de l'assemblée appelés à siéger au sein de la CLECT ;

DESIGNE ses membres appelés à siéger au sein de la CLECT au vu des candidatures reçues :

Représentant titulaire : VAN CORTENBOSCH Rénald

Représentant suppléant : TROMBERT Clémence.

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION HAUT-GIFFRE TOURISME - D 2026_27

Le Maire présente l'Association Haut-Giffre Tourisme :

Elle reçoit les visiteurs sur deux sites : un à Morillon et un à Saint-Sit-Fer-à-Cheval.

Elle propose les services suivants :

- Informations et conseils multilingues, utiles et pratiques pour votre séjour en Haute-Savoie et plus particulièrement dans le Haut Giffre
- Boutique de l'Office de Tourisme (produits dérivés, cartes et topo-guides, affiches, cartes postales)
- Billetterie (Forfait de ski de fond, Permis de pêche, location de cours de tennis)
- Service photocopie
- Labellisé « Accueil Vélo », nous tenons à votre disposition un Kit Vélo
- Location de boîtier wifi en partenariat avec la marque Hippopocket Wifi

Conformément aux statuts, la commune de la Rivière Enverse est représentée par un administrateur et il est proposé de désigner celui-ci,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DE DESIGNER Mme MONDET Geneviève comme administrateur au conseil d'administration de l'association Haut-Giffre Tourisme.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE - 2026_28

Créée en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens combattants, la fonction de Correspondant défense a vocation à sensibiliser les citoyens aux questions de défense. Le Correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département et de la Région sur les questions de défense.

Le Correspondant Défense de la Commune est notamment chargé d'éclairer les citoyens de la commune sur :

- Le parcours citoyen avec l'enseignement de défense en classes de collège et de lycée, le recensement, la journée défense citoyenneté (JDC), le service national volontaire ;
- La possibilité de servir au sein de la défense avec, outre les engagements toujours nombreux et ouverts à tous, le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire ;
- Le devoir de solidarité et de mémoire, particulièrement lors des journées nationales de commémoration.

Vu l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin

Considérant que suite au renouvellement général de son conseil municipal, la Commune doit désigner son nouveau Correspondant défense parmi les membres du conseil municipal ;

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DE NE PAS RECOURIR au scrutin secret pour la désignation du Correspondant défense.

DE DESIGNER Mme LAGE Emilie Correspondant défense de la Commune de La Rivière Enverse.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE GROUPEMENT DE COMMANDE DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA CCMG - D 2026_29

Afin de faciliter la gestion des marchés des travaux d'entretien et petits travaux de voirie à souscrire par les personnes publiques du territoire, de permettre la réalisation d'économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre propose à ses communes membres d'établir une convention de groupement de commande.

Les communes concernées sont : Châtillon-sur-Cluses, La Rivière Enverse, Mieussy, Morillon, Taninges, Sixt-Fer-à-Cheval et Verchaix. Il est proposé que la CCMG soit le coordonnateur du groupement.

Le marché se décompose en 2 lots :

- Lot n°1 : Génie civil – Revêtements de surface
- Lot n°2 : Signalisation horizontale

Chaque commune a la possibilité d'adhérer au nombre de lots souhaités.

Il est donc proposé d'établir une convention (ci-annexée) entre les parties intéressées pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE METTRE en place un groupement de commandes dans le cadre de la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour des travaux d'entretien et petits travaux de voirie

D'ACCEPTER que la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre soit coordonnateur du groupement de commandes

D'ACCEPTER les termes de la convention telle que jointe en annexe

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir

DE PRECISER que les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis entre les collectivités concernées

DE DESIGNER M. Jean-Christophe CAVORET comme membre titulaire de la commission « petits travaux de voirie » du groupement et M. Jean-François TERNISIEN comme suppléant,

DE DONNER pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable

TRAVAUX DE SECURISATION DES VOIES COMMUNALES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - D 2026_30

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux ou aménagement en matière de sécurité routière.

Elle propose donc de solliciter une aide pour financer les travaux de signalisation horizontale avec radar sur des voies communales et départementales en zone d'agglomération, et dont le montant s'élève à 6 963,81 hors taxes, soit 8 356,57 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux de signalisation horizontale des voies communales et départementales en zone d'agglomération.

Le secrétaire de séance
Rénald VAN CORTENBOSCH

Le Maire
Sylvie ANDRES